

Le TCS salue la révision de la loi sur la circulation routière

Vernier, le 13 septembre 2022. Le TCS accueille très favorablement les nouvelles mesures adoptées aujourd'hui par le Conseil National concernant la circulation routière. Elles améliorent notre sécurité, favorisent l'innovation et la transition écologique de la mobilité.

La révision de la loi sur la circulation routière (LCR) qui devrait être adoptée par le parlement fin septembre, facilite l'utilisation des systèmes d'aide à la conduite (aide au stationnement, régulateur de vitesse adaptatif, reconnaissance des panneaux de signalisation, surveillance des angles morts, suivi des voies de circulation, etc.). Ces derniers évoluent rapidement et contribuent à améliorer la sécurité routière, le confort des usagers de la route et la fluidité du trafic. Les conductrices et conducteurs demeurent responsables de leurs véhicules mais pourront être mieux assistés dans leur conduite, en particulier sur les autoroutes. La révision de la LCR offre par ailleurs des réponses adaptées aux évolutions technologiques très rapides des véhicules autonomes et facilitera donc les innovations destinées à améliorer la sécurité de tous les usagers.

Le TCS salue également les nouvelles mesures Via sicura. Le dispositif législatif permet désormais aux autorités administratives et aux juges d'adapter au cas par cas les sanctions à la gravité des délits commis. La législation clarifie par ailleurs les règles de circulation des services d'urgence, en particulier en période nocturne et dominicale. Elle renforce ainsi la sécurité juridique indispensable à réalisation des missions prioritaires poursuivies par les pompiers, la police ou les ambulances.

Le TCS se réjouit enfin des innovations qui facilitent la transition écologique de notre mobilité. Les nouvelles technologies de propulsion ou d'aérodynamisme entraînent souvent une augmentation du poids et des dimensions des véhicules. La LCR reconnait ces nouvelles technologies - dont le but principal est de réduire les émissions de $\rm CO_2$ – en permettant d'autoriser une hausse des capacités de chargement. Ces nouvelles mesures permettent en particulier de favoriser la circulation de véhicules de type camping-cars équipés de modes de propulsion alternatifs et respectueux de l'environnement.

Contact: Laurent Pignot, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 076 553 82 39, laurent.pignot@tcs.ch, www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Touring Club Suisse – toujours à mes côtés

Plus grand club de la mobilité de Suisse I depuis 126 ans au service de la Suisse I 23 sections I plus de 1.5 Mio. de membres I 1'900 collaborateurs I 198 patrouilleurs I 355'000 interventions de dépannage par an I 82% des personnes dépannées peuvent reprendre la route I 40'000 interventions d'assistance de la centrale ETI I 21 centres techniques I 143'000 contrôles techniques de véhicules I 15 centres de conduite I 8 centres de protection juridique I 40'000 affaires juridiques et plus de 10'000 renseignements juridiques par téléphone I 29 Campings avec 1'000'000 nuitées touristiques I Distribution de 185'000 Triki